

CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Municipalité régionale de comté des Maskoutains est un organisme supramunicipal qui regroupe 17 municipalités de la région maskoutaine, avec une population totale de 91 414 habitants.

Sous l'autorité du directeur à l'aménagement, le conseiller en aménagement du territoire collabore aux mandats, activités et dossiers qui ont trait à l'aménagement du territoire, à l'environnement ainsi qu'au patrimoine.

À titre indicatif, il assumera les tâches suivantes :

- Assurer le suivi du schéma d'aménagement, notamment en effectuant les analyses de conformité des règlements municipaux et en procédant aux modifications nécessaires;
- Réaliser des analyses spatiales, études et rapports reliés aux dossiers d'aménagement du territoire;
- Élaborer et rédiger des documents réglementaires ou autres en fonction des lois habilitantes, orientations gouvernementales et règlements applicables;
- Fournir l'assistance technique et urbanistique nécessaire auprès des municipalités dans l'application du schéma d'aménagement et de la réglementation;
- Informer les différents acteurs des financements et programmes offerts en habitation;
- Sensibiliser les différents acteurs des bonnes pratiques en habitation;
- Accompagner les municipalités dans la mise en place de stratégies et de mesures en habitation en fonction des lois et règlements en vigueur;
- Participer à la mise à jour du plan régional sur les milieux naturels et participer à sa mise en oeuvre;
- Au besoin, appliquer la réglementation relative à la protection du couvert forestier, délivrer ou refuser les certificats d'autorisation d'abattage d'arbres et procéder aux inspections sur le territoire;
- Agir comme personne-ressource et exercer un rôle-conseil auprès de l'équipe de travail et des autres services de l'organisation;
- Coordonner, organiser et participer à divers comités ou toute autre rencontre à l'égard de ses mandats;
- Exécuter toute autre tâche connexe à la demande de son supérieur.

Exigences du poste :

- Diplôme d'études universitaire en géographie, aménagement ou urbanisme;
- Expérience pertinente de trois (3) à cinq (5) ans;
- Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec ou urbaniste stagiaire;
- Connaissance du domaine municipal, des lois concernant l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- Connaissances élargies dans le domaine de l'habitation, un atout;
- Excellente maîtrise du français écrit et oral;
- Connaissance des logiciels géomatiques, tels que ArcGis ou QGIS;
- Détenir un permis de conduire valide et avoir accès à un véhicule.

La personne recherchée devra faire preuve d'autonomie, savoir organiser et établir les priorités, être capable de travailler en équipe, de communiquer avec tact et diplomatie et de posséder une très bonne capacité d'analyse et de synthèse.

La rémunération et les autres conditions sont déterminées en fonction des politiques en vigueur. À titre informatif, l'échelle salariale se situe pour 2023 entre 69 087 \$ et 90 154 \$, selon l'expérience et les compétences. L'horaire de travail prévu est de 35 h/semaine, dont l'horaire du vendredi se termine à 12 h.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae au plus tard, le 30 novembre 2023, à 16 h, à l'adresse suivante : MRC des Maskoutains, Concours « Conseiller en aménagement du territoire », 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6 ou par courriel à info@mrcdesmaskoutains.ca.

Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.